

## **UN MILLION DE MAURICIENS OU LES LIMITES D'UNE ECONOMIE SUCRIERE**

*par*

**F. PESNEAUD\***

Pendant fort longtemps la prospérité de l'île Maurice tenait à une opération simple : la multiplication de la production de sucre par le cours (ou les cours) de ce produit vendu principalement sur les marchés britanniques, nord-américains, voire indiens.

La production de sucre et de mélasses représentait en 1970 37% du Produit National Brut et encore 91% de la valeur des exportations. Ces dernières comprenaient du thé pour 4% de la valeur et quelques produits à faible valeur ajoutée pour 5% (diamants et pierres taillées ré-exportées, etc...). Autant dire que, plus qu'aucun autre Etat exportateur de sucre, l'économie de l'île reposait sur la monoculture sucrière. La plupart des autres activités étaient dérivées de celle-ci : secteur tertiaire important, transport, stockage, construction et même dans une large mesure les rares industries produisant des biens de consommation courante. Une telle économie aussi extravertie restait fragile, à la merci des cyclones qui déprimaient la production : 688 000 t de sucre en 1979, 475 000 t en 1980, 575 000 t en 1981, 688 000 t en 1982, environ 600 000 t en 1983 pour une moyenne de 600 000 t dans les quinze dernières années. La fluctuation des cours est encore plus forte que celle de la production d'où une grande incertitude pour la prévision économique, le budget de l'Etat, la balance des paiements, l'inflation. Les dix dernières années ont dans l'ensemble connu des cours du sucre déprimés après la flambée des prix de 1973-1974. Encore faut-il remarquer que Maurice s'est soustraite en partie aux aléas de la conjoncture des prix en s'associant à la Communauté Economique Européenne.

Il y a maintenant plus grave que les fluctuations dans la conjoncture sucrière : depuis les années cinquante, un déséquilibre apparaît entre le volume de la production sucrière et la population, celle-ci s'accroissant rapidement, celle-là

---

\* Maître de Conférences, Uer de Géographie, Université Louis-Pasteur (Strasbourg I) et Université de Madagascar (1982-1986); UA 95 du Cnrs; Institut Français de Pondichéry.

plafonnant. La population a doublé entre le recensement de 1952 (501 000 habitants pour l'île Maurice *stricto sensu*, plus quelque 12 000 habitants pour l'île Rodrigues) et 1984, année pendant laquelle le cap du million a été franchi (dont 970 000 à l'île Maurice et 35 000 à l'île Rodrigues) d'après de solides estimations fondées sur un état-civil et un registre des migrations bien tenus depuis le recensement de 1972. Après une période de faible croissance (371 000 hab. en 1891 ; 419 000 en 1944), l'île Maurice est entrée dans une phase de transition démographique au lendemain de la Deuxième guerre mondiale. Au-delà de la magie des chiffres - un million d'habitants, près de 500 habitants au kilomètre carré (520 à l'île Maurice, 340 à l'île Rodrigues) - une constatation s'impose : la production ne suit plus la croissance démographique. Après de sérieux efforts de rationalisation économique, l'île était parvenue dans les années cinquante à produire près d'une tonne de sucre par habitant. De nos jours, ce ratio s'est abaissé à 600 kg. La figure 1 révèle cette situation nouvelle de déséquilibre qui conduit ce petit Etat insulaire à la surpopulation et à l'appauvrissement à moins d'un relèvement durable des cours du sucre. L'avertissement de P. Gourou (1970) était prémonitoire : « L'île Maurice peut maintenir son revenu de 1966 de 75 livres par habitant aussi longtemps qu'elle peut vendre une tonne de sucre par habitant » (p. 393). Cette condition n'est plus remplie.

L'évolution du commerce extérieur est inquiétante : si les exportations couvraient encore 90 à 95% des importations au début des années soixante, ce taux n'était plus que de 67,4% en 1978, 70,8% en 1979, 76,5% en 1980, 65,9% en 1981, 86,4% en 1982. Le solde de la balance des opérations courantes entre 1979 et 1982 accusa un déficit total cumulé de 500 millions de dollars. Il en résulte un accroissement rapide de la dette à long terme passée de 170 millions de dollars en 1978 à 530 millions en 1983, soit de 20 à 40% du PNB. Les conditions de la dette se sont encore plus aggravées puisque le pays a dû recourir davantage à des prêts de banques privées qui constituent 36% de la dette totale. Les charges du service de la dette sont donc très lourdes puisque seuls 29,6% des prêts étaient souscrits à des conditions libérales en 1983 contre 70,7% en 1975. C'est ainsi qu'avec un endettement triple de celui de Maurice en 1983, Madagascar effectua des remboursements à peine supérieurs à ceux de l'île - 127 millions de dollars contre 118 - car la structure de son endettement est plus favorable (51% des prêts à des conditions libérales en 1983) (1).

Des solutions s'imposaient au jeune Etat, indépendant depuis 1968. De l'abandon de la monoculture sucrière, il ne fut même pas question, car les structures foncières, les techniques et le savoir-faire agricoles et de gros intérêts sont tournés vers cette culture biséculaire. Les plantations de thé du sud-ouest trouvent leurs limites dans l'exiguïté des terres appropriées, la qualité médiocre de leur produit et la consommation nationale grandissante (3 600 ha en 1982 contre 83 600 ha pour la canne à sucre). L'encouragement aux cultures vivrières par la « politique de diversification agricole » eut un faible effet (6 090 ha en 1983). En revanche, cinq séries de mesures ont maintenant profondément modifié la vie sociale et économique de l'île et elles seront examinées en une première partie : une politique étrangère

---

(1). Depuis les deux pays ont renégocié un étalement des remboursements. Les chiffres concernant l'endettement sont extraits de Boimery H (1985).

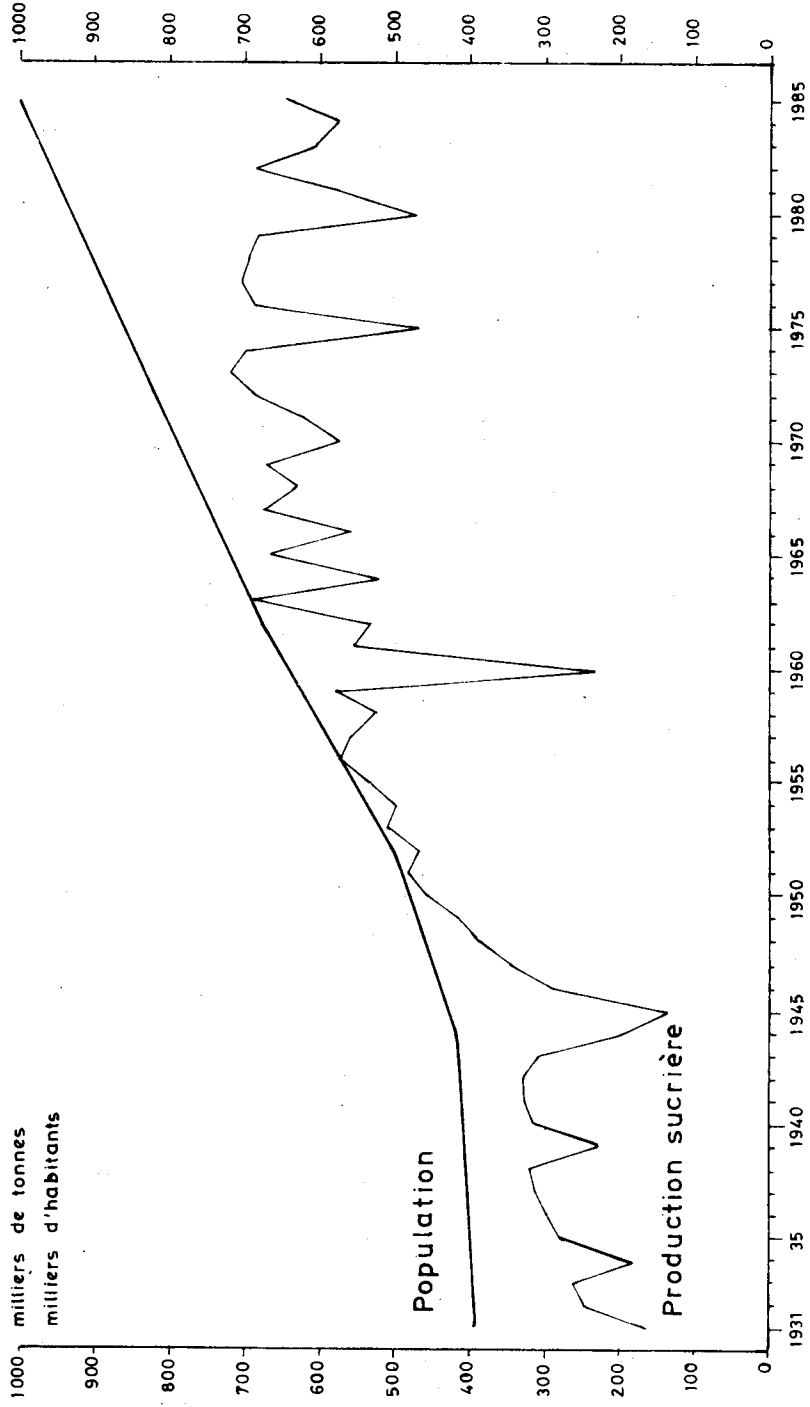


Fig.1 MAURICE. POPULATION ET PRODUCTION SUCRIÈRE (1931 - 1985)

indépendante des intérêts du commerce extérieur, le freinage des importations, l'industrialisation pour l'exportation, l'encouragement au tourisme international, enfin une incitation à la limitation des naissances accompagnée d'une émigration importante. Cause principale du déséquilibre économique, la croissance de la population semble maintenant enrayée grâce à la politique démographique et il conviendra dans une deuxième partie, d'examiner les facteurs qui y contribuent.

## I. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

Le jeune Etat a profité d'un concours de circonstances favorables, principalement l'entrée de la Grande-Bretagne, ancienne puissance tutélaire, dans la Communauté Economique Européenne, et des cours du sucre relativement élevés, voire très élevés, jusqu'en 1975. Un gouvernement stable jusqu'en 1982 en a tiré avantage pour réviser et consolider la place de Maurice dans l'économie internationale en même temps qu'il favorisait le développement de nouvelles activités.

### 1) Une politique étrangère pour rétablir les grands équilibres extérieurs

Consolider le commerce du sucre, diversifier les activités exportatrices et le freinage des importations furent le triple souci des gouvernements mauriciens.

Maurice avait déjà des accords privilégiés avec la Grande-Bretagne pour la vente du sucre (Commonwealth Sugar Agreement). Avec les premiers Accords de Lomé entre les pays de la Cee et le groupe des pays Acp (Afrique, Caraïbes, Pacifique), confirmés par les accords successifs, Maurice réussit à élargir le nombre de ses acheteurs obligés et surtout à obtenir des prix plus élevés que ceux du marché libre. Ainsi la Cee garantit à Maurice l'achat d'un quota annuel de 500 000 t de sucre pour une production majeure de 600 000 t, soit 40% du quota de l'ensemble des pays Acp. Les prix communautaires garantis sont formés en partie sur les cours mondiaux, en partie sur les coûts de production du sucre de betterave : Maurice se trouve donc maintenant dans une situation avantageuse qui est gage de stabilité. On ne peut que souscrire à la démonstration de Robert Garron quant à la position de l'île Maurice « à mi-chemin entre celle d'un Etat associé et celle d'un Etat membre de la Communauté » (1984, p. 409).

Cet ancrage à la Cee permet également à Maurice d'écouler aisément les produits de sa nouvelle industrie, notamment ceux du textile. La confection et les lainages *made in Mauritius* sont apparus sur les rayons des magasins européens depuis quelques années. Profitant de ce débouché, Maurice compense l'éloignement géographique du marché par l'habileté de sa main-d'oeuvre et le bas niveau de ses salaires. Ce faisant, elle gêne l'industrialisation de « l'île soeur », la Réunion, où le Smic ouvrier est six fois plus élevé que le salaire moyen de l'ouvrier mauricien.

Ce petit Etat au marché limité et recherchant les devises, est donc à même de profiter des dispositions de la Convention commerciale Cee-Acp, du moins s'il joue la mesure pour éviter les réactions contingentes.

## 2) Un freinage limité des importations

Afin de limiter le déséquilibre du commerce extérieur, un contrôle et un freinage des importations étaient devenus nécessaires. Maurice s'approvisionne largement en dehors des pays du Marché Commun, ce qui, pour le moins, démontre le libéralisme de la Cee qui acheta pour 3 426 millions de roupies (2) en 1982 (86% des exportations mauriciennes) et vendit pour 1 455 millions de roupies (29% des importations). Il est vrai que la structure des importations nécessite en partie l'appel à des marchés tiers et que la proximité géographique joue un rôle : Bahrein fournit 15% des importations en 1982, l'Afrique du Sud 8,9%, l'Australie 6%, les USA 5,2%, la Chine continentale 4,6%, le Japon 4%, le Kenya, l'Inde et la Nouvelle-Zélande 3,2% chacun contre 10,1% pour la France, 8,8% pour la Grande-Bretagne, 3,8% pour la Rfa, 3,1% pour l'Italie, 2,2% pour le Bénélux.

Le coût de certaines importations augmente inexorablement. Celui des produits pétroliers a été multiplié par 3,3 de 1978 à 1982 du fait de la hausse des cours. Il est difficile de comprimer cette dépense : les trois-quarts de l'électricité produite sont d'origine thermique. Par ailleurs, la motorisation est mesurée : 23 000 voitures particulières en 1983 (une pour vingt-un habitants), un parc en stagnation et vieillissant, 3 000 taxis, 4 300 camions, 9 000 camionnettes et 1 450 autocars.

De même l'île importe des quantités croissantes de produits alimentaires de première nécessité : 78 à 88 000 t de riz selon les années, 50 à 63 000 t de farine de blé, 14 à 20 000 t d'huile alimentaire. A eux seuls, ces produits constituent la moitié de la valeur des importations de produits alimentaires, ce qui démontre la simplicité de la nourriture de la majorité des Mauriciens, et donc la difficulté pour comprimer les achats. La valeur de ces derniers a presque doublé entre 1978 et 1982, principalement du fait de l'inflation.

Autre poste inélastique, celui des matières premières : engrais, ciments, acier. Il était donc inévitable que les restrictions aux permis d'importer portassent sur les biens manufacturés dont la part dans les importations est passée de 54% à 40% entre 1978 et 1982. Comme les statistiques distinguent mal les biens d'équipement des biens de consommation, alors que ceux-là n'ont cessé d'être introduits, la réduction a surtout porté sur ceux-ci. Une austérité relative s'est donc instaurée depuis quelques années parmi les familles aisées, tempérée par un contrôle des changes peu contraignant, par la proximité de la Réunion et par l'existence d'une petite diaspora mauricienne.

En somme, la diminution des importations a atteint ses limites car il faut : nourrir la population, équiper l'industrie et obtenir les matières premières nécessaires à son fonctionnement. L'effort est donc à porter sur la diversification des exportations et la vente des services.

## 3) Des industries pour l'exportation : la zone franche

En 1982, l'industrie non sucrière contribue pour 16% au produit intérieur brut (au coût des facteurs) contre 10% en 1977 et quelque 5% en 1970.

---

(2) 1 roupie = 0,60 franc français environ

L'ensemble du secteur industriel employait 37 000 personnes en 1983 sur 195 000 actifs (et 70 000 chômeurs), soit 18,9% du total contre 8,1% en 1970. La percée industrielle est rapide et récente, promue par l'Etat mais entièrement laissée au secteur privé, étranger ou national. En effet, Maurice n'était guère industrialisée au début des années soixante-dix, à l'exception de la vieille industrie sucrière et quelques manufactures agro-alimentaires, d'allumettes, de papeterie, de meubles qui fournissaient le marché intérieur.

Principalement sous l'effet de la croissance démographique, la détérioration de la balance commerciale et l'augmentation du chômage étaient devenues inquiétantes. L'industrialisation était la seule issue à ces problèmes, mais elle était handicapée par trois facteurs : l'étroitesse du marché, l'éloignement des marchés importants, l'absence d'une « mentalité industrielle ». En revanche, Maurice était relativement bien desservie par les communications maritimes et aériennes et avait un accès facilité aux marchés des pays du Commonwealth puis à ceux de la Cee. Un autre atout est la qualité de la main-d'oeuvre, instruite, bilingue (ou trilingue), habile et bon marché. Le salaire industriel moyen était de 998 roupies (665 francs français) en 1983.

Une solution originale fut trouvée en 1970 : la zone franche industrielle, concept plus juridique que géographique puisque les établissements industriels en dépendant, peuvent se localiser où ils le désirent sur l'île, même si l'on observe plusieurs regroupements. Travailler pour l'exportation est apparu comme la seule solution permettant les économies d'échelle. Il ne fut pas question d'industries de substitution. Evidemment une part minime de la production est « importée » sur le marché local où la demande est elle-même en expansion depuis la diversification des activités économiques. Le résultat n'est pas sans rappeler les expériences de Singapour, Hong Kong ou Taïwan, en dimension plus modeste et avec une plus grande dépendance des capitaux européens. Les investissements comprennent des fonds privés européens (en majorité français), quelques fonds publics mauriciens (sous forme de participation, de bonification de prêts, de zones ou de bâtiments loués), et, de plus en plus, de capitaux privés mauriciens (près de la moitié en 1983). Cette dernière tendance démontre que la greffe industrielle a bien pris sur l'économie et la société locales. L'assistance technique du gouvernement français fut importante dans la prospection des industries susceptibles d'être intéressées.

Il n'est pas question ici de détailler la politique et l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour attirer ces investissements : elles ont été très bien exposées par J.P. Maurus (1984). Résumons ces avantages considérables : nombreuses exemptions fiscales sur cinq à vingt ans, exemption des droits d'importation sur les biens d'équipement et certaines matières premières, exemption de la plupart des taxes d'exportation sur les produits finis, facilités pour rapatrier les capitaux et les profits, avantages bancaires et désencadrement partiel du crédit à l'industrie, assistance à la prospection technique et financière, aménagement des zones, construction de bâtiments à louer, aide au logement, sans compter l'amélioration des infrastructures routières et portuaires et l'obtention de tarifs préférentiels de transport. De telles conditions furent à même de brider les résistances de certains

industriels fabriquant des produits peu pondéreux et à très forte composante de main-d'oeuvre. Pour l'Europe occidentale, l'industrie mauricienne apparaît comme un atelier auxiliaire plutôt que comme un concurrent. Elle vend à la Cee les quatre cinquièmes de ses exportations.

Les résultats furent rapides. Dès 1975 on comptait déjà 66 entreprises dans la zone franche et 10 300 salariés (dont 8 600 femmes). Les exportations (sans déduire les importations de matières premières) atteignirent 198 millions de roupies (130 millions de francs français d'alors) dont 118 pour les produits textiles. En 1984, c'est 32 600 employés qui se répartissent dans 161 entreprises. Le textile est toujours prédominant : 84 unités et 27 300 salariés. Les exportations auraient atteint 3 milliards de roupies (1,8 milliard de francs français) (3) en 1985. Cette année-là, les exportations de la zone franche ont dépassé celles de l'industrie sucrière : événement d'importance et facteur de stabilisation d'une conjoncture économique trop longtemps liée aux aléas de la production sucrière.

On aura remarqué la part importante, facile à comprendre, prise par le textile. Le développement de ce dernier se trouvera gêné par les contraintes des marchés consommateurs de plus en plus vigilants devant la concurrence et devant quelques actions non réglementaires à l'égard des règles d'origine de la Cee. Mais d'autres secteurs se développent également : horlogerie, aliments, jouets, taille de pierres précieuses, électronique, mobilier. Une prospection soutenue par l'Etat s'intéresse à l'électronique, au petit matériel électrique, aux instruments de laboratoire, à l'optique, etc.

Echapper à la « monoculture du textile », expression employée à Maurice, reste un souci constant. Au total, les résultats sont cependant importants et les perspectives favorables.

#### **4) L'île Maurice : un haut lieu du tourisme international.**

10 000 touristes avaient visité l'île en 1962, totalisant 145 000 unités. Vingt ans plus tard, les chiffres ont été respectivement de 120 000 et 1 400 000. Les prévisions portent sur 150 000 visiteurs en 1985. L'île est maintenant « vendue » dans les catalogues des agences de voyages d'Europe, d'Afrique du Sud et d'Australie.

Les atouts touristiques ne manquent pas : un climat tropical où seuls les mois de novembre à février sont très chauds et pluvieux, de belles plages de sable protégées des vagues et des requins par un récif corallien presque continu, une nature partiellement montagneuse et forestière malgré le surpeuplement, des manifestations culturelles variées, le bilinguisme anglo-français. La proximité d'autres îles touristiques est plutôt un bienfait qu'une gêne, un séjour à Maurice pouvant se compléter par la découverte des plages des Seychelles, des voyages à Madagascar et des randonnées de montagne à la Réunion. Les Comores ne sont pas prêtes à accueillir des voyageurs. De toutes les îles de la région, Maurice a la meilleure infrastructure hôtelière et touristique.

(3) Estimation fournie par M.V. Lutchmeenaraidoo, ministre des Finances, au journal Madagascar Matin (31.10.85).

Le handicap provient de l'éloignement des pays pourvoyeurs de touristes à l'exception de l'Afrique du Sud et de la Réunion. Il n'était donc pas question d'établir un tourisme de masse, le coût du transport étant très élevé, même quand sont appliquées des réductions sélectives (au minimum 8 000 francs français au départ de l'Europe). Un billet aussi coûteux devant être rentabilisé par un long séjour, le touriste moyen reste de deux à trois semaines dans l'Océan Indien dont onze ou douze jours à l'île Maurice (années 1980, 1981, 1982) et il utilise le plus souvent les services d'une agence de voyages groupant les passages et les locations et obtenant des rabais.

La politique a donc consisté à favoriser un tourisme de luxe : une douzaine de grands hôtels ont été construits sur le littoral, véritables ghettos touristiques. Des capitaux mauriciens et internationaux y ont concouru... Le pays compte quelques hôtels et pensions plus modestes et la location de logements meublés est également pratiquée sur le littoral. Les grandes sociétés de tourisme, de voyage et de location de véhicules ont des agences ou des correspondants. L'aéroport international de Plaisance est à même de recevoir plusieurs avions gros porteurs par jour. Un parc de quelque 3 000 taxis et 1 500 autocars assurent facilement les transports. De fait, la majorité des touristes passent des vacances sédentaires sur leur plage : on ne parle guère de « pollution touristique » à Maurice.

Les Français sont les touristes les plus nombreux : en 1982, 22,5% des visiteurs résidaient à la Réunion et 19,0% en France métropolitaine. Les Sud-Africains constituent un gros contingent (19%) mais la dévaluation de leur monnaie a fait baisser leur nombre en 1985. Venaient ensuite : les résidents de Madagascar (6,0%, presque uniquement des Français), les Allemands de la Rfa (5,9%), les Britanniques (4,9%), les Italiens (4,8%), les résidents de Zambie, du Zimbabwe, du Kenya et de la Tanzanie (2,6% au total), les Australiens (2,3%), les Indiens (1,6%), les Suisses (1,3%), les Américains des Etats-Unis (0,8%), etc... Cette répartition montre qu'il existe encore de larges possibilités d'attirer des touristes autres que des Français, notamment d'Amérique et du Japon.

Les comptes du tourisme sont difficiles à établir. En 1982 on peut estimer que les touristes ont dépensé de 600 à 800 millions de roupies (de 400 à 530 millions de francs français). Il est vrai qu'une partie de cette somme sert à payer des produits de consommation importés et à rémunérer des capitaux étrangers. La taxe de sortie a rapporté à l'Etat mauricien douze millions de roupies (8 millions de francs français). Au total, il n'est pas déraisonnable d'estimer à 300-400 millions de roupies (200 à 265 millions de francs français) le bénéfice net que Maurice retire du tourisme international. On peut comparer ce chiffre à la valeur des exportations de produits sucriers (2 529 millions de roupies en 1982) ou à celle des produits manufacturés (1 247 millions de roupies en 1982) sans tenir compte des importations dans les deux cas : l'industrie touristique fait figure d'un troisième secteur non négligeable pour diversifier l'économie, créer et induire des emplois, attirer des devises, voire faire connaître Maurice et son potentiel industriel à ses riches visiteurs.



### 5) Une politique de freinage démographique ?

Ces actions de développement économique ne peuvent avoir d'effets durables si l'inertie démographique n'est pas entamée. A cet effet, l'Etat mauricien a favorisé la planification des naissances en multipliant le nombre de dispensaires spécialisés. Cependant on ne peut pas parler d'une politique soutenue, encore moins coercitive. En effet, comme dans tous les Etats polyethniques, de telles mesures heurtent les différents groupes dans leurs valeurs et dans leur intégrité numérique. En ce qui concerne ce dernier aspect, les minorités ne devraient pas s'en effrayer puisque, à condition sociale égale, les Hindous, majoritaires, acceptent plus facilement les moyens anticonceptionnels. Il est vrai que la majorité d'entre eux sont à la fois ruraux et pauvres... Chrétiens et musulmans sont plus réticents. En 1985, les Autorités religieuses catholiques ont vigoureusement protesté contre l'introduction et la légalisation de la stérilisation masculine.

De fait, ces mesures ont suivi, au mieux, accompagné, le mouvement naturel puisque on assiste à une diminution de la fécondité depuis les années soixante. La transformation des mentalités et les mesures sociales (santé, instruction) ont eu probablement plus d'effets que les programmes spécifiquement démographiques. On peut donc en attendre la poursuite de la tendance.

Aussi, plutôt que d'examiner les mécanismes et le bilan démographique comme l'effet d'une politique de freinage démographique, il convient de le réaliser de façon autonome.

## II. UNE TRANSITION DEMOGRAPHIQUE ACCELEREE

Entrée récemment et brutalement dans une phase de forte croissance, la population mauricienne a réagi rapidement, abaissant le taux de croissance, de l'ordre de 3% de 1950 à 1964, à 1,5% en 1982 ; et même à 1% en tenant compte du bilan migratoire. En effet, les générations en âge de procréer assurent à peine plus que leur reproduction. En moins de quarante ans, Maurice a passé d'un régime démographique de type traditionnel (natalité entre 32 et 39‰, mortalité d'environ 30‰, accroissement faible et parfois nul) à un comportement se rapprochant de celui d'un pays industrialisé : en 1982, le taux de natalité fut de 22,4‰, celui de mortalité de 6,7‰ et celui de la mortalité infantile de 29,4‰. Cette évolution peut se comparer à celle des petits Etats d'Asie orientale et du Sud-Est.

Il y a tout lieu de penser que la fécondité va encore baisser alors que la mortalité le fera plus difficilement. Néanmoins l'inertie de la structure par âge promet encore une augmentation de la population mauricienne qui atteindrait entre 1990 et 1995, 1 100 000 habitants quelle que soit l'hypothèse retenue pour la fécondité et avec une émigration constante (calculs de l'auteur). Ce chiffre est à rapprocher de celui prévu en 1970 pour 1986 et donné par un observateur perspicace : 1 600 000 habitants (4).

---

(4) Gourou P., p. 391 : «sauf imprévu, elle (la densité) sera de 800 en 1986».

Il aura fallu un sursaut, l'imprévu, pour transformer d'aussi sombres perspectives. Cette transition démographique aussi rapide a soumis et soumettra la population à de grands changements et à des tensions qu'il convient maintenant d'analyser (5).

### 1) La baisse rapide de la natalité

On ne peut s'empêcher à ce propos de rapprocher Maurice et Sri Lanka (Ceylan) dont le cas est souvent cité dans les manuels. En effet (Fig. II et III), dès la fin de la Seconde guerre mondiale, la lutte contre la malaria, l'extension des vaccinations et l'encadrement sanitaire permirent la chute rapide de la mortalité en une douzaine d'années. De 28,5‰ (moyenne 1941-1945), le taux de mortalité s'abaisse à 20,8‰ en 1946-50, 14,7‰ en 1951-55 et il fut de 11,7‰ en 1956. De 1941-45 à 1956, la lutte contre la mortalité infantile fit de plus grands progrès, le taux diminuant de 154,3 à 66,0‰.

Depuis 1956, la tendance continua, évidemment ralentie, redevable en partie au renforcement de la proportion dans la population des classes d'âge peu soumises à la mortalité, en partie à l'existence d'un système de santé de plus en plus efficace. C'est ainsi que le taux de mortalité infantile maintenu entre 60 et 70‰ de 1956 à 1969, s'abaisse de moitié entre 1974 et 1982 pour atteindre 29,4‰ cette dernière année. Ce niveau était celui de l'Europe occidentale à la fin des années cinquante ou au début des années soixante. La hausse du niveau de vie ne peut à elle seule expliquer cette amélioration remarquable. Les progrès de l'instruction et de l'encadrement sanitaire y ont largement contribué, soutenus par les bienfaits d'une forte densité qui rend très accessibles au plus grand nombre les équipements de santé et d'éducation.

La figure IV permet de suivre la baisse de la mortalité aux autres âges entre 1962 et 1983. L'évolution diffère selon l'âge et le sexe. L'amélioration touche essentiellement deux groupes : les enfants des deux sexes jusqu'à quinze ans, les femmes de quinze à quarante-cinq ans. Autant dire que la prévention et la thérapeutique des maladies infantiles, ainsi que les conditions dans lesquelles se déroulent les naissances - d'ailleurs moins nombreuses - y ont contribué. Il meurt cinq fois moins d'enfants de un à quatre ans, trois fois moins de cinq à neuf ans, trois à quatre fois moins de jeunes femmes de vingt à trente-cinq ans !

Autre mesure de la baisse de la mortalité : l'espérance de vie à la naissance est passée de 32,8 années en 1942-46 à 60,7 en 1971-73 pour les hommes. Pour les femmes, les chiffres sont respectivement de 33,8 et 65,3. Le chemin à parcourir pour rattraper les nations favorisées reste court et concerne surtout les plus de quarante-cinq ans. Par ailleurs, la mortalité générale se relèvera à partir de 2010 quand les classes nombreuses atteindront l'âge de la retraite : processus connu ailleurs.

(5) Les chiffres donnés sont extraits de, ou calculés d'après les tableaux 1.1 à 1.20 de Mauritius. Ministry of Economic Planning and Development. Central Statistical office. Bi-annual Digest of Statistics. Edition de juin 1983.

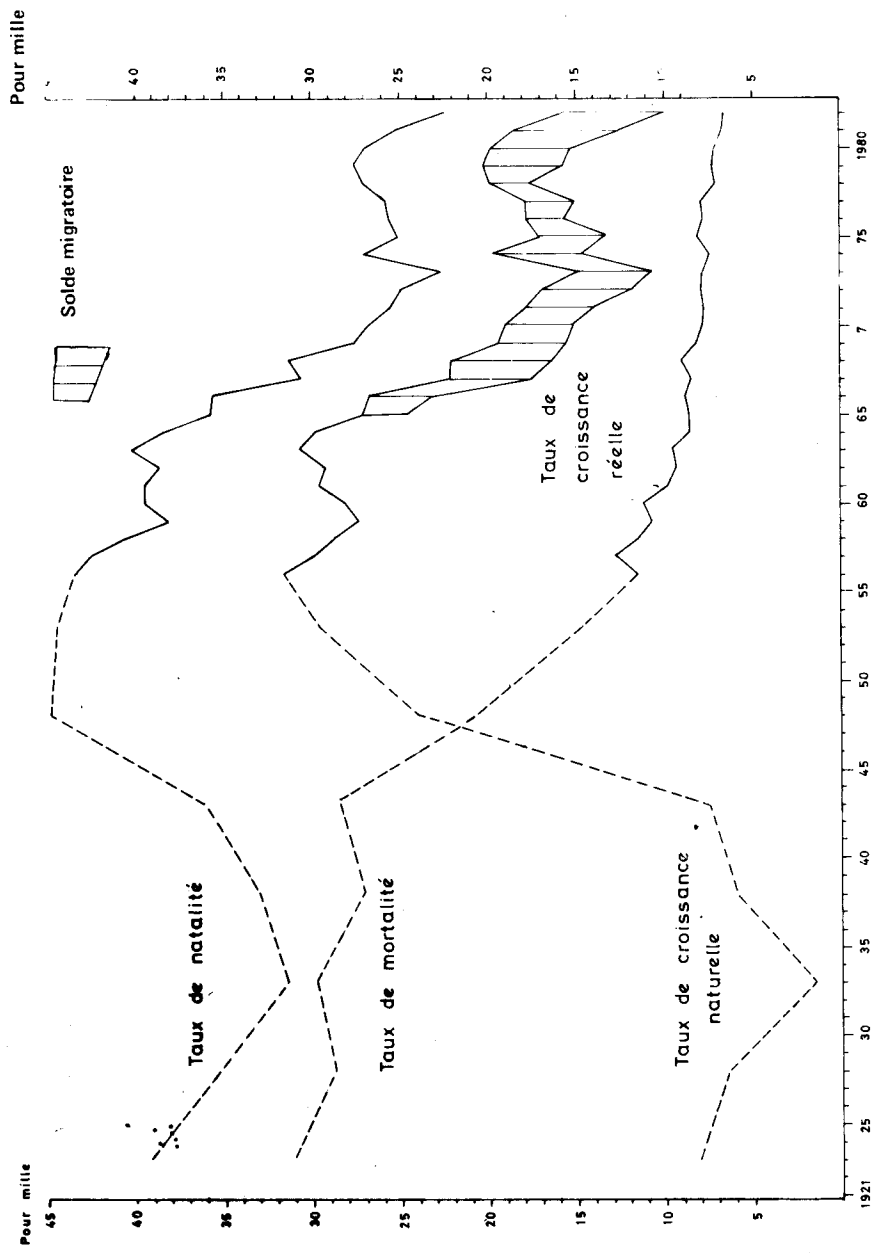


FIG II MAURICE - MOUVEMENT DE LA POPULATION (1921 - 25 à 1951 - 55, 1956 à 1982)

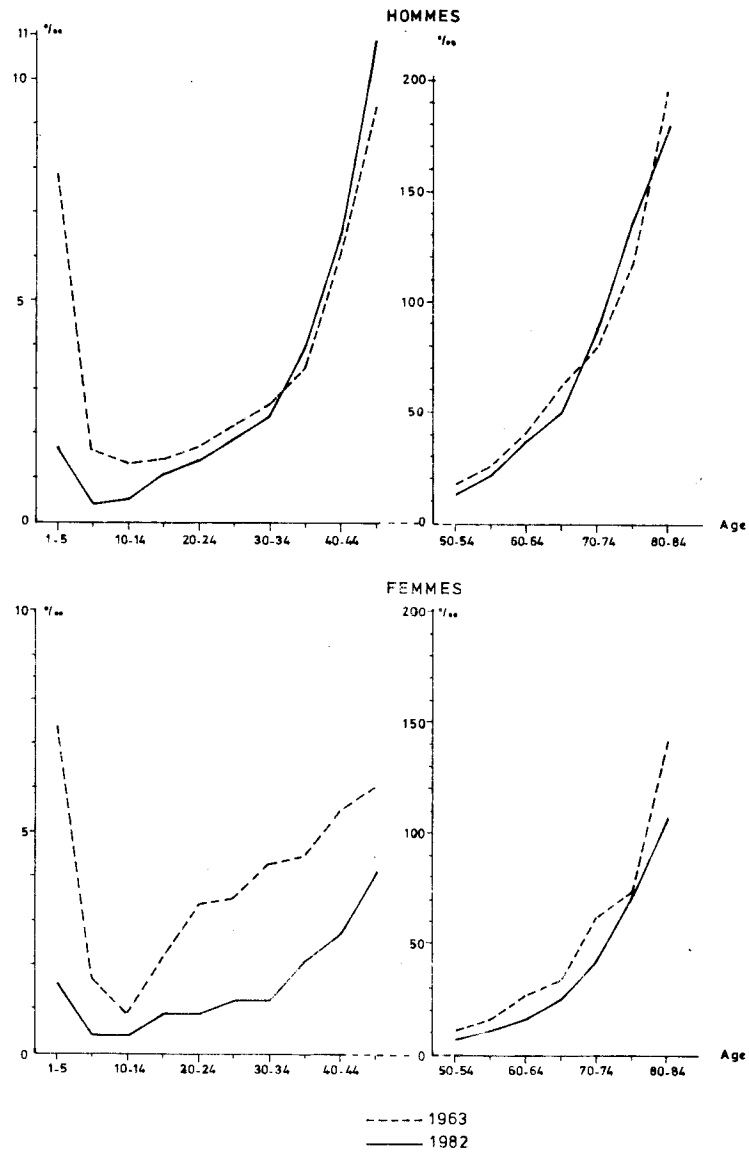


Fig. III MAURICE Taux de mortalité par groupes quinquennaux d'âge (1963 et 1982)

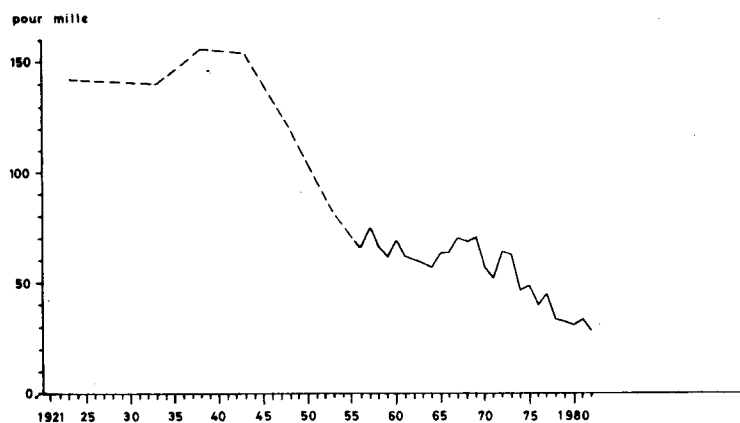


Fig. IV. MAURICE - Taux de mortalité infantile  
( 1921-25 à 1951-55, 1956 à 1982 )

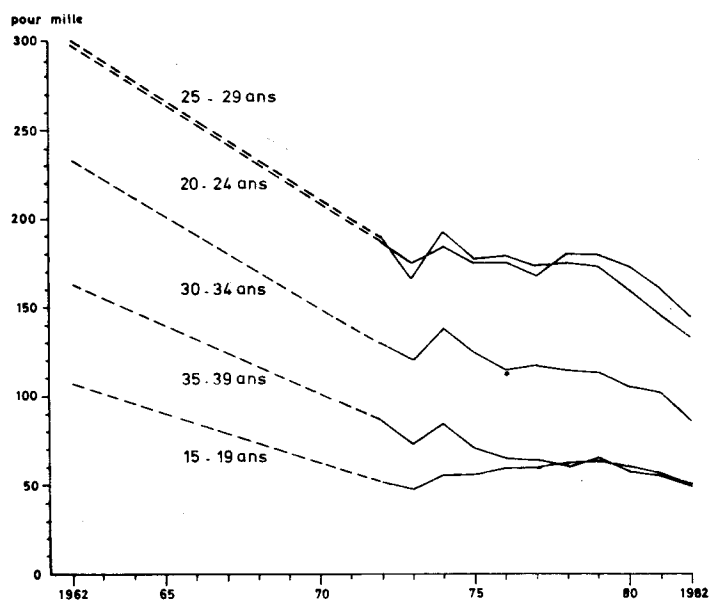


Fig. V. MAURICE. Taux de fécondité par groupes quinquennaux d'âge  
( 1962, 1972 à 1982 )

## 2) Vers un comportement peu nataliste

Au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, la natalité était au plus haut, près de 45‰, un chiffre double de celui de 1982. La baisse ne fut pas uniforme (Fig. II). Elle commença vers 1956 pour atteindre un premier palier de 37 à 40‰ entre 1957 et 1964, puis reprit fortement de cette dernière date à 1973 (22,7‰). La courbe reprend une direction ascendante de 1974 à 1979 (27,5‰) avant de s'inverser nettement à partir de 1980.

De fait, ces mouvements traduisent imparfaitement l'effondrement de la fécondité. Quel que soit l'indice retenu, celle-ci a été divisée par environ 2,5 entre 1962 et 1982.

Comme le révèle la figure du taux de fécondité par groupes quinquennaux d'âges, cette baisse a affecté toutes les classes d'âge et ce d'autant plus que l'âge est élevé. En effet, pour les femmes de plus de trente ans, on a observé un palier entre 1972 et 1979 alors que le recul fut continu pour les classes plus âgées. Un nouveau comportement se révèle à ces chiffres : l'âge au mariage s'élève sans nul doute, la majorité des naissances sont le fait de femmes âgées de vingt à vingt-neuf ans, enfin la limitation du nombre d'enfants est forte au-dessus de trente-cinq ans. Ces chiffres moyens traduisent la progression de la norme de la famille réduite dans la population des jeunes adultes. Cette diffusion est avancée : le pourcentage de naissances de rang quatre ou plus est passé de 52 à 18 entre 1962 et 1982. Elle n'est pas terminée, puisque depuis 1979, les jeunes femmes diminuent à nouveau leur fécondité, de 21% en trois ans pour les 15-19 ans, de 22% pour les 20-24 ans, de 24% pour les 25-29 ans et de 25% pour les 30-34 ans !

Donner les raisons de ce passage d'une forte à une faible fécondité supposerait une connaissance approfondie de la population mauricienne. En dehors des facteurs d'encadrement sanitaire, on ne peut que souligner le haut degré d'urbanisation (42,5% en 1982), la part importante des salariés citadins ou ruraux parmi les actifs, la bonne accessibilité des villes et surtout la très forte diminution de la mortalité infantile. Dans quelle mesure le chômage grandissant a-t-il retardé les mariages et les naissances ?

## 3) L'émigration, soupape démographique

Le solde migratoire négatif donne une idée précise des émigrations.

De 1965 à 1982, plus de 60 000 personnes (62 988) ont quitté l'île Maurice, dont seulement 25 085 avec un permis officiel. De 3 000 à 4 000 personnes le faisaient chaque année entre 1967 et 1975. Le flux diminue pendant les trois années suivantes, probablement à cause des limitations sévères à l'entrée en Grande-Bretagne et en France. Rapprochement des familles, reconstitution des filières ? Toujours est-il que le mouvement reprit à partir de 1979 pour toucher 5 300 personnes en 1982 soit 5,6% des habitants. C'est un nombre considérable, du même ordre que celui des décès (6 385 et 6,7% en 1982). La même année, le taux de croissance démographique fut abaissé d'un tiers (de 1,56 à 1,00%) du fait de ces départs. Terre d'immigration des XVIIe et XIXe siècles quand « les planteurs ont entassé les hommes sans se soucier de l'avenir » (Gourou, 1970, p. 391),

Maurice perd maintenant ses fils. La plupart était venus de l'Inde; les nouveaux exilés partent vers l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Mais combien de temps et à quel rythme pourra encore fonctionner cette soupape ?

A l'inverse de ce qui se passe à la Réunion, l'émigration n'est guère organisée si ce n'est par les protocoles de contrôle des personnes signés avec la France. A notre connaissance, ces émigrés sont mal connus. Pour autant que les occasions de rencontre permettent de le dire, les Indo-Mauriciens de classe et d'instruction moyennes (techniciens, infirmiers...), jeunes isolés ou en famille, semblent former la majorité des émigrés. Les principaux pays d'accueil sont la Grande-Bretagne, la France ; dans ce dernier pays, on les confond parfois avec les Pondichériens. L'Australie et l'Afrique du Sud reçoivent des contingents difficiles à chiffrer surtout quand il s'agit de Franco-Mauriciens.

#### **4) Les effets de la transition démographique sur la population**

La rapidité du changement en matière de mortalité et de natalité a eu des répercussions fort importantes dans la structure par âge et, par voie de conséquence, sur les taux de natalité et de mortalité.

En 1962 (recensement), la pyramide des âges (Fig. VII) est celle d'une population au comportement traditionnel où les jeunes générations sont nombreuses. On pourrait remarquer un léger creux au niveau des 25-35 ans, qui correspond à une baisse momentanée de la natalité d'après les années trente.

En 1982 (estimation), une quinzaine d'années de baisse de la fécondité se traduit par un rétrécissement de la base, très net pour les générations nées après 1966-68, et ce malgré l'extraordinaire diminution de la mortalité infantile (les survivants à un an pour mille naissances étant passés de 850 en 1950 à 940 vers 1965). La reprise apparente de la fécondité de 1974 à 1980, qui se lit également sur la courbe du taux de natalité (Fig. II), n'est qu'un effet de la structure par âge : les générations nombreuses de l'après-guerre, déjà moins touchées par la mortalité que leurs aînés, entrent dans les âges féconds. Cet effet augmentera jusque vers la fin des années quatre-vingt mais il semble maintenant plus que compensé par la nouvelle baisse récente de la fécondité des jeunes femmes.

Par rapport à 1962, le résultat est un vieillissement de la population, l'âge médian étant passé de 17,5 à 22 ans. La proportion de jeunes de moins de vingt ans a reculé de 54,4 à 44,2% alors que celle des jeunes adultes (20-45 ans) a augmenté de 29,9 à 37,9% ; celle des adultes de 45 à 59 ans est restée stationnaire (11,2 et 11,0%) et celle des personnes âgées de plus de soixante ans a augmenté sensiblement (de 5,5 à 6,9%) à la faveur du recul de la natalité.

Autre changement important entre les deux dates : le renversement du rapport de masculinité des 25-54 ans. De positif en 1962 avec une augmentation accusée avec l'âge, ce dernier est inversé vingt ans plus tard (respectivement 106,7 et 92,2%). La cause principale tient à la forte baisse de la mortalité féminine à ces âges et à la nouvelle surmortalité masculine. Que l'émigration ait joué un rôle dans ce déséquilibre est probable - la mortalité différentielle ne peut rendre compte de tout l'écart - mais reste difficile à quantifier en l'absence de statistiques par sexe.

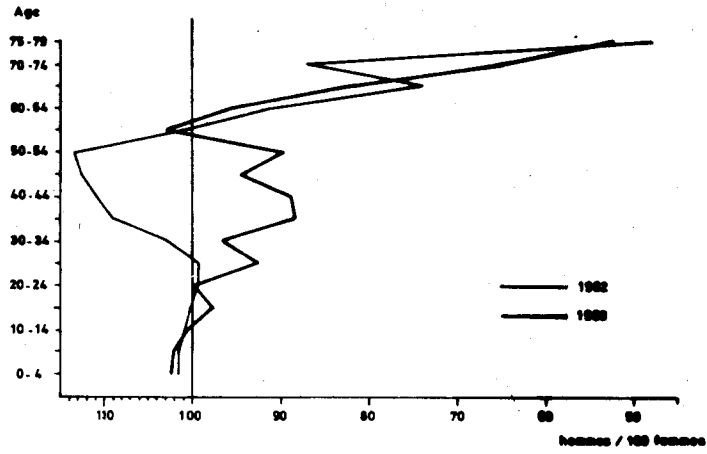


Fig. VI MAURICE. Rapport de masculinité par groupes quinquennaux d'âge (1962 et 1983)

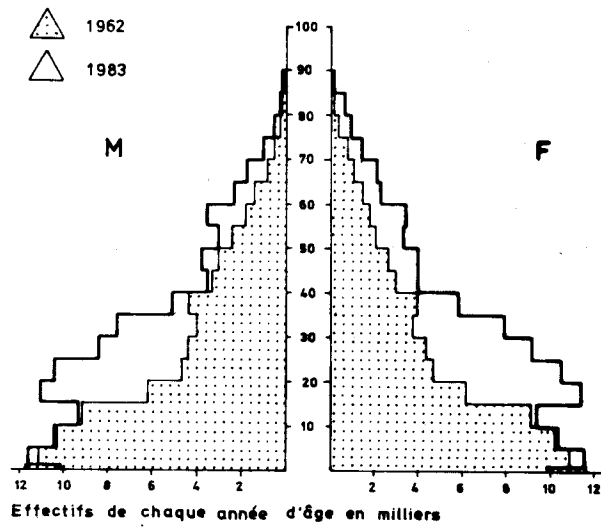


Fig. VII MAURICE. Pyramides des âges (1962 - 1983)



Avec une basse fécondité et une faible mortalité et sans tenir compte des migrations, on lit l'avenir proche de la population mauricienne. A partir des années quatre-vingt-dix, la part relative des générations véritablement fécondes (20-35 ans) va diminuer entraînant une baisse sensible de la natalité et de la taille des nouvelles générations. En même temps, le poids accru des personnes plus âgées va augmenter la mortalité générale : il se pourrait qu'on arrive tôt à un état de très faible croissance, une fois atteint le niveau de 1 100 000 habitants entre 1990 et 1995. La pyramide aura alors une forme curieuse : une cloche rétrécie à la base grâce à la baisse rapide de la fécondité, directement en son temps et indirectement à la génération suivante. Une performance !

### **5). Les effets de la transition démographique sur la société**

#### **- Croissance démographique et chômage**

L'augmentation du chômage a une forte composante démographique : en 1983 on compte 2,3 fois plus d'adultes de 20 à 39 ans que de 40 à 59 ans (325 427 et 142 373). La classe d'âge des 20 ans est 3,2 fois plus nombreuse que celle des 55 ans... Le secteur sucrier ne pouvant plus embaucher, sauf à diminuer sa productivité, on comprend mieux la nécessité de la diversification économique et l'insuffisance des réalisations en ce domaine. En revanche, sur le plan démographique, la situation devrait se détendre quelque peu car l'accroissement rapide des classes en âge de travailler va se ralentir ; mais ce ne sera pas avant une vingtaine d'années que les effectifs vont se stabiliser. A plus long terme, Maurice connaîtra les charges d'une population vieillie...

#### **- L'évolution géographique**

La transition démographique affecte diversement le territoire mauricien bien que les différences ne soient pas importantes. Les villes sont plus avancées dans cette dynamique que les campagnes. Pour la mortalité infantile, les deux districts entièrement urbains (Port-Louis) ou à large majorité citadine (Plaine Wilhems) avaient des taux de 24,8 et 28,8‰ en 1982. Les chiffres étaient compris entre 29,6 et 35,8 pour six districts ruraux, le septième (Pamplemousse) enregistrant 26,9‰. Des différences dans les taux de natalité (en pour mille) étaient également sensibles : 20,8 et 21,7 en district urbain ; 20,5 et 20,9 pour deux districts ruraux (Savanne et Moka) ; de 22,3 à 28,3 pour les cinq autres. Les différences dans la structure par âge ne suffiraient pas à expliquer ce décalage. Elles subsistent néanmoins puisque les villes enregistrent des taux de mortalité légèrement plus élevés (6,9 et 7,0‰) que les campagnes (5,7 à 6,8‰). Au total, on ne peut exagérer les oppositions villes-campagnes dans le comportement démographique mais on est loin des différents types de situations rencontrés dans le Tiers Monde. Il est vrai que « Maurice se prête mal à de telles distinctions » (entre population urbaine et population rurale) (Gourou, 1970, p. 391).

Au total, la population urbaine progresse moins vite naturellement et est davantage touchée par l'émigration. Ainsi, entre 1972 et 1982, les villes ont gagné 39 000 habitants (taux de croissance décennale : 10,7%) et les campagnes 84 473 habitants (taux : 18,3%). Difficile à percevoir avec ces données, l'exode rural doit cependant être peu important. Si l'on s'en tient à l'analyse numérique, le

pays est même affecté d'un mouvement de désurbanisation : alors que le taux d'urbanisation avait progressé (de 27,2% en 1921 à 44,1% en 1972), il plafonne et même baisse depuis à 43,0% en 1979 et 42,4% en 1983. Un cas d'espèce ! Au-delà de l'apparence des chiffres, plutôt que de désurbanisation du pays, il conviendrait de rendre compte de l'urbanisation des campagnes. Maurice échappe donc heureusement aux fléaux habituels de l'explosion urbaine.

#### - *Mosaïque ethnique et morphologie sociale*

Si la transition démographique n'a pas entraîné de tensions géographiques, qu'en est-il dans le domaine ethnique ? En effet, on pourrait craindre qu'« un croît très rapide de la population menace d'exacerber les conflits ethniques » (Gourou, 1970, p. 391).

Race, religion, origine géographique et linguistique, classe sociale, tout s'entremêle pour composer cette mosaïque. Une évolution numérique différentielle des divers groupes pouvait déformer cette extraordinaire fabrique sociale. Or, pour autant que les chiffres permettent de l'affirmer, il n'y a pas eu de divergences accentuées au cours de cette phase de transition démographique, alors que les immigrations du XIX<sup>ème</sup> siècle avaient fait perdre la majorité numérique aux premiers occupants, blancs, noirs et métis, communément désignés comme « population générale ».

Depuis le début du siècle, les Mauriciens d'origine indienne, hindous et musulmans, représentent un peu plus des deux-tiers (67 et 70%) et la « population générale » un peu moins de 30% des Mauriciens. Les Sino-Mauriciens augmentèrent progressivement leur part de 1 à 3%. Au recensement de 1952, au début de la transition démographique, les chiffres étaient respectivement de 66,9%, 29,6% et 3,5%. Vingt ans plus tard, au recensement de 1972, ils sont à peine modifiés : 68,4%, 28,7% et 2,9%. De 1962 à 1972, dates pour lesquelles on dispose de chiffres plus précis, la « population générale » a augmenté de 16,3%, les hindous (y compris probablement quelques milliers de chrétiens d'origine tamoule) de 24,3%, les musulmans de 24,2% et les chinois de 4,4%. Sur dix ans, l'évolution différentielle s'est traduite par une légère poussée des hindous (50,5 à 51,8% de la population totale) et des musulmans (16,2 à 16,6%), au détriment de la « population générale » (29,9 à 28,7%) et des Sino-Mauriciens (3,4 à 2,9%). Les écarts sont minimes et ne changent pas fondamentalement la part respective des groupes. Ils traduisent probablement des décalages dans la réduction de la natalité et dans les migrations, décalages déjà reçus entre villes et campagnes, ces dernières comptant une plus forte proportion d'Indo-Mauriciens. Mais, que se poursuivent ces différences et, sur la durée, les minorités pèseraient encore moins. En attendant les résultats du recensement de 1985, on ne peut estimer l'évolution depuis 1972. Les seuls chiffres disponibles sont ceux des mariages de l'année 1980 : hindous 51,2% ; chrétiens 31,0% ; musulmans 16,5% ; autres 1,3%. Il n'apparaît pas de changements depuis 1972 mais, même fiables, trop de paramètres peuvent fausser la comparaison : comptabilité des mariages mixtes, taille des générations des différentes ethnies, âge au mariage...

La confirmation de la stabilité de la composition ethnique serait une bonne nouvelle pour Maurice. Cependant la perception de la dynamique sociale se déplace sur l'évolution des revenus et des fortunes et sur celle des effectifs des quatre grands groupes sociaux : 1) salariés du secteur agro-industriel sucrier stagnant ; 2) salariés des industries anciennes et de la zone franche, petits fonctionnaires, employés de bureau, petits commerçants ; 3) cadre de l'Administration et du secteur privé, professions libérales, commerçants ; 4) chefs d'entreprises possédant un capital dans le secteur sucrier, le commerce de gros et d'import-export, l'industrie (quelques centaines de familles). Il est difficile d'évaluer l'importance numérique de ces classes et leur situation économique. L'industrialisation et l'évolution du secteur touristique renforcent la deuxième où les salaires sont une fois et demi à deux fois plus élevés que dans la première. Les données sur la fiscalité et le transport permettent d'estimer à 20 000 les ménages versant un impôt sur le revenu et possédant une automobile, soit environ un dixième de la population. A une société très polarisée autrefois se substitue un continuum social de par la constitution d'une basse classe moyenne. Cette évolution sociale n'est pas neutre par rapport à la composition ethnique, les Indo-Mauriciens hindous bénéficiant le plus de l'ascension sociale. Il est clair que la quatrième catégorie leur reste fermée, composée de Sino-Mauriciens, de Franco-Mauriciens et de quelques musulmans. Une aisance relative qui se diffuse dans les groupes indiens et noirs ou métis ne gomme donc pas les vieux clivages ethniques.

### CONCLUSION

Etonnant pays que Maurice, à la vitalité surprenante ! Piégé sur un espace exigu, héritant de l'économie la plus spécialisée qui soit au monde, il est en train de subir une mutation sans rupture avec le passé sucrier. Doublant sa population, il bâtit une deuxième économie plus stable. Indépendant, il s'associe *de facto* à la Communauté Européenne, distend ses liens économiques avec l'ancienne métropole, diversifie ses acheteurs, ses fournisseurs et ses investisseurs, donne la part belle à la France, ce qui constitue un extraordinaire retournement de l'histoire. D'aucuns diront que le pays est inféodé au monde occidental ; les Mauriciens préfèrent affirmer qu'ils sont pragmatiques. A l'heure où la mode prône le « développement endogène », ce parti pris de pousser à l'extraversion de l'économie et de jouer la division internationale du travail au sein du monde capitaliste doit faire grincer des dents. Il semble d'ailleurs peu gêner le gouvernement mauricien dans ses prises de position au sein des organisations régionales et des pays dits non-alignés même si, par ailleurs, il se refuse à rompre les relations économiques avec l'Afrique du Sud.

L'alternative politique : un deuxième Cuba ? Les forces politiques de la démocratie mauricienne n'y ont pas songé et les conditions posées par les accords de Lomé sont très favorables. L'alternative économique : une agriculture vivrière ? Outre les difficultés techniques de mise en oeuvre, ce serait la misère assurée compte tenu de la densité de la population. Même une situation intermédiaire ne serait pas satisfaisante : dans les cadres économiques actuels, Maurice

possède un avantage comparatif à cultiver la canne. De fait, la valeur des exportations de sucre est en moyenne le double de celle des importations de produits alimentaires. Certes, le pays est encore sous-développé mais le niveau atteint (environ 1 000 dollars par habitant et par an en 1982) lui permet d'entretenir de bonnes infrastructures et des servitudes convenables de santé et d'instruction. L'île a donc fait mieux que contenir les effets de la croissance démographique, grâce au réalisme politique, au savoir-faire de ses chefs d'entreprises, à l'habileté de sa population.

La partie du développement est néanmoins loin d'être gagnée, trop de paramètres étant en jeu pour une économie autant extravertie. Faut-il craindre la turbulence politique que le pays connaît depuis 1982, à la faveur d'un renversement politique vers la gauche suivi d'un « recentrage » l'année suivante ?

A observer le rythme ininterrompu des investissements étrangers, Maurice doit apparaître comme un pays à faible risque. L'observateur aurait tort de prendre trop au sérieux les joutes politiques amplifiées par les médias. En effet, les données de base de l'orientation mauricienne sont en fait respectées par toutes les parties : libéralisme économique, orientation extérieure pro-occidentale et approche intérieure de type social-démocrate. Le débat politique porte sur les modalités d'application. L'affaire de la base de Diego-Garcia dans le domaine extérieur ou celle de la restructuration de l'industrie sucrière sont deux exemples à propos desquels les discours se radicalisent et s'opposent mais l'action demeure modérée.

On a vu ci-dessus que les ferments de troubles ethniques et que l'évolution de la société n'ont pas entamé la « douceur de vivre » que se plaisent à louer les Mauriciens. Pourtant les conflits latents ne manquent pas : raciaux, linguistiques, syndicaux. La paix sociale repose alors sur le partage finalement accepté des deux pouvoirs, l'économique aux mains des descendants d'Européens et de Chinois, et le politique, où la majorité indienne tire profit du suffrage universel et du mode de scrutin par circonscription à un tour (6).

Il est heureux que les clivages politiques ne recoupent pas exactement les cloisonnements sociaux et permettent cependant l'expression politique des conflits. Au fond, pour préserver la paix sociale et ethnique, Maurice est condamnée à la démocratie parlementaire.

Cette extraordinaire variété sociale est en fait vécue comme une richesse pour le pays car elle est le gage d'une émulation. La tentation qu'aurait la majorité hindoue de créer une « Inde d'Outre-Mer » (on peut percevoir quelques intentions en ce sens) est largement contrecarrée par l'utilisation du créole français, par les liens culturels avec la Grande-Bretagne et la France et même par un patriotisme mauricien. Car le Mauricien se sent avant tout le citoyen d'une véritable nation. Ce n'est

---

(6) Les Indo-Mauriciens sont surreprésentés au parlement et au gouvernement. Sur 56 députés pour lesquels on a pu déterminer l'origine par leur nom (pour un total de 70), pas moins de 44 sont indiens (dont 36 hindous).

pas par un hasard - et sortons des conventions pour le faire remarquer - si une anthologie de la littérature mauricienne ne recense pas moins d'une vingtaine d'écrivains, tous célébrant leur pays. Pour un million d'habitants...

P. PESNEAUD

*L'auteur remercie Monsieur P. Deram, Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique à l'île Maurice, qui lui a fourni une longue série de chiffres sur la production sucrière. Rédigeant cette note en 1985-86, l'auteur n'a pas pris connaissance de l'ouvrage de Monsieur D. Lefèvre : « L'organisation de l'espace à Maurice et à la Réunion. Etude de géographie comparée » (Thèse Lettres, Nice).*

## REFERENCES

- BOIMERY H - 1985 - Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles : les problèmes lancinants de l'endettement, *L'économie de la Réunion*, n° 15, Janv.-Fév., repris in *Revue de l'Océan Indien*, Janv. 1985, pp. 29-35.
- DONQUE G. - Données statistiques sur l'île Maurice, *Mad. Rev. de Géo.*, n° 10/11, pp. 171-175.
- GARRON P. - 1984 - Le particularisme des rapports entre l'île Maurice et la Communauté Economique Européenne, pp. 399-422, in *Cersoi-Greco Océan Indien-Cnrs 1984. L'île Maurice sociale, économique et politique (1974-1980)*, extraits de *l'Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 432 p.
- GOUROU P. - 1970 - L'Afrique, Hachette, Paris, 488 p.
- MAURICE 84 - L'almanach moderne des années 80. *Maurice Almanach Liée*, 144 p.
- MAURITIUS - Ministry of Agriculture and natural resources and the environment. 1981. Seminar on agricultural diversification (August 1980). Plan of action. 26 p.
- MAURITIUS - Ministry of Finances. June 82. The state of Mauritius economy. 37 p.
- MAURITIUS - Ministry of Economic Planning and Development in collaboration with the University of Mauritius and the Mauritius Institute of Education. 1983. Recommendations of Workshop on food habits (25 november - 10 december 1982), 22 p.
- MAURITIUS - Ministry of Economic Planning and Development. *Central Statistical Office*. June 1983. Bi-annual Digest of Statistics, vol. 18 n° 1, 138 p.
- MAURUS J.P. - 1984 - Maurice - la zone franche : un atout pour le développement industriel. *Le Courrier* n° 88, pp. 75-77.
- ROBEQUAIN C. - 1954 - Destin d'une île à sucre : l'économie et le peuplement de Maurice. *Annales de Géographie* n° 328, Janv.-Avril 1954, pp. 255-273.
- TAPESAR U. - 1974 - Population et économie de l'île Maurice. *Mémoire de Maîtrise*, Uer de Géographie, Université Louis-Pasteur (Strasbourg I), 150 p.

**RESUME**

La population de Maurice a doublé en trente-cinq ans ; la densité s'élève à 500 hab./km<sup>2</sup>. La production de sucre, base de l'économie ancienne, plafonna dès 1960 et depuis la production par habitant a baissé d'un tiers.

Des politiques multiples ont maintenu et même amélioré et stabilisé la prospérité de l'île (1 000 dollars/hab./an en 1984) : 1) L'ancrage économique et politique à la Communauté Economique Européenne (vente d'un gros quota de sucre à un cours relativement élevé, vente de produits industriels, placements de capitaux européens. 2) L'expansion rapide d'une zone franche industrielle. 3) L'organisation d'un tourisme de luxe.

L'évolution de la population est marquée par une transition démographique qui a commencé après 1954 et qui s'accélère. La fécondité actuelle assure à peine le remplacement des générations. La structure par âge a été et sera considérablement modifiée. Si la composition ethnique a peu varié, les progrès de l'industrie et du secteur tertiaire ont engendré des transformations sociales.

**ABSTRACT**

The population has doubled in the last thirty-five years ; the density is now 500 persons/km<sup>2</sup>. The sugar production, the base of the old economy, reached its highest level in 1960 : since that year the per capita production has decreased by one third.

Various policies succeeded in retaining and even upgrading and stabilizing the island prosperity (1 000 dollars/p/year in 1984) : 1) economic and political linkages with the European Economic Community (sale of a large quota of sugar at a relatively high rate, sale of industrial products, local european investments). 2) fast expansion of the industrial zone. 3) organisation of a luxurious tourist industry.

The population has been affected by a demographic transition which began after 1945 and is accelerating itself. The present fertility barely allows the generations to replace themselves. The age structure has been and will be considerably modified. The ethnic structure underwent almost no change, but social transformations were generated by the economic diversification.